



**Cinquième séance du sixième mandat
Mercredi 25 mars 2026 à 18h30
Salle U159, Uni Dufour, 1^{er} étage**

Procès-verbal

Présent-e

Yousra AMALOU
Yasmine ATLAS
Sakina BERREGHIOUA
Clara BRAMBILLA
Sophie BRANDON
Besart BUCI
K. Luc BULUNDWE
Myriam BURGNER FRICK
Eva CANTONI
Matteo COLOMBO
Alexandre FLÜCKIGER
Iaroslav GAPONENKO
Stefano GARIGLIO
Paolo GHISLETTA
Luka GIGLI (vice-président)
Yan GREUB
Luis LOPEZ MOLINA
Sylvain MARCHAND
Gaëlle MOLINARI
Bianca MOTTIRONI
Patrycja NOWAK
Didier PÉCLARD
Francesco PEPE
Nathalie PIEGAY
Lucia RUIZ ROSENDO
Christian SCHLENKER
Jules SIRAN
Maeva Lina TERBOIS
Tommaso VENTURINI
Isabel VICO FLECHER

Rectorat

Audrey LEUBA, rectrice
François BELLANGER, directeur stratégie
immobilière
Sébastien CASTELLTORT, vice-recteur
Martine COLLART, vice-rectrice
Edouard GENTAZ, vice-recteur
Didier RABOUD, secrétaire général
Juliane SCHRÖTER, vice-rectrice

Secrétariat de l'Assemblée

Cecilia Raziano González

Excusé-es

Stéphane BERTHET, vice-recteur
Stefano ARAUJO DA COSTA
Mathieu CAESAR
Teo FREI
Christophe LOVIS (président)
Maria LUDWICZAK GLASSEY
Sophie MICHELET
Rachel RISTIC
Solane SECRETAN

Absent-es

Mariam AL ARIDHEE
Anne-Cécile DOMINE-AUBERT
Petra HÜPPI
Aïcha Chaima KHENFRI
Christina LUTZ
Elisabetta MARCHESINI
Susan PICKFORD

Invité-es

Astrid EPINEY
Anaïs PEILA
Bernhard PULVER

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le vice-président, Luka Gigli, accueille les membres de l'Assemblée et indique qu'il présidera la séance, suite à l'absence du Président, Christophe Lovis, en déplacement à l'étranger pour ses activités de recherche.

1.1. Approbation de l'ordre du jour

Le vice-président signale que les points 4 « Présentation du Conseil d'orientation stratégique et du comité d'éthique » et 5 « Rapport de gestion » sont intervertis afin de laisser le temps à Mme Astrid Epiney, Présidente du CED d'arriver. L'ordre du jour étant chargé, il signale également qu'un vote sera organisé, à la demande des membres, pour reporter à la séance suivante les points qui ne pourront être abordés par faute de temps.

Le Vice-Président fait voter l'approbation de l'ordre du jour qui est approuvé à l'unanimité.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 28 janvier 2026

Le Vice-Président demande s'il y a des modifications à amener dans le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2026 et indique que le Rectorat a communiqué ses modifications au Secrétariat.

Il fait voter l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2026, qui est approuvé à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU ET SUIVI DE SÉANCE

Le vice-président annonce la démission au sein du corps professoral de **M. Alexandre Flückiger**, qui sera effective le 1^{er} juin, et son remplacement par **M. Giovanni Gellera**, Professeur à la Faculté de théologie, qui participera à la séance du 24 juin. Il annonce la démission de **Mme Leena Ghailan** au sein du corps des étudiant-es et son remplacement par **M. Teo Frei** de la Faculté des Lettres.

Il accueille **Mme Astrid Epiney**, Présidente du CED (Comité d'éthique et de déontologie) et **M. Bernhard Pulver** Président du COST (Conseil d'Orientation Stratégique), invité-es pour le désormais point 5 de l'ordre du jour. Il accueille également **M. Marco Cattaneo**, directeur de la Communication pour le point sur le Rapport de gestion, ainsi que **Mme Olivia Peila**, Coresponsable du bureau des données institutionnelles et décisionnelles, qui présentera le point sur l'enquête « travailler ensemble ».

Le vice-président indique que le Rectorat doit encore répondre à la motion sur le soutien à l'engagement participatif (déposée en juin 2024). Il signale également que le Rectorat a répondu la veille de la séance à la motion sur l'excellence scientifique et démocratique à l'Université (déposée en juin 2025), il souligne que cette discussion aura lieu lors de la séance du 22 avril, puisqu'elle est susceptible de susciter de longs échanges.

3. COMMUNICATIONS DU RECTORAT ET RÉPONSES AUX QUESTIONS

Le **Vice-Président** cède la parole à la rectrice pour ses communications.

- 1) La rectrice aborde le bouclage des comptes 2025. Les comptes 2025 présentent un résultat d'exploitation net positif, à hauteur de 2'358'000 CHF, un résultat financier (portefeuille de titres et les immeubles de l'institution) positif à hauteur de 46'362'000 CHF et un résultat net général positif à hauteur de 48'720'000 CHF. Elle souligne que ces chiffres donnent l'impression que la situation financière de l'Université est positive, mais ce n'est pas le cas. Ces chiffres sont consolidés, c'est-à-dire qu'ils couvrent toutes les sources de financement, y compris les sources privées. La Funige a en effet reçu 20'000'000 CHF pour le programme de soutien aux chaires d'excellence. L'Etat, c'est-à-dire la magistrate de tutelle, vérifie les comptes d'exploitation DIP. Ce résultat est déficitaire à hauteur nette de 10'000'000 CHF pour l'année 2025. Pour 2026, les projections indiquent un déficit de 6'000'000 CHF et pour 2027, un déficit de 5'000'000 CHF. Les charges structurelles sont plus importantes que les ressources et les efforts d'économie sont toujours d'actualité et déterminants pour arriver à réduire le déficit en 2027. Quand le Grand Conseil a octroyé la Convention d'Objectif (COB) de près de

20'000'000 CHF, il a demandé à l'Institution de réduire ce déficit. Il attend pour la prochaine COB que l'Institution ait absorbé ce déficit, ce qui placerait l'UNIGE dans une meilleure position pour négocier la prochaine COB.

- 2) La rectrice aborde également la révision partielle du Règlement sur le personnel. Elle indique que le Rectorat lance une consultation sur les propositions de modification réfléchie par un groupe de travail. Il s'agit de rendre le RPers plus lisible, cohérent et facile à utiliser en simplifiant un certain nombre de procédures complexes, en réduisant les redondances et intégrant des ajustements issus des besoins des facultés, ainsi qu'en le mettant en conformité avec le cadre juridique cantonal. Elle souligne la volonté du Rectorat de rester attentif à ne pas réduire les garanties que le règlement actuel donne aux différents corps lors de cette simplification. La consultation formelle est adressée à l'Assemblée de l'Université, à la Commission du personnel, aux facultés, aux UER et UER+. Les associations représentatives (APUG, ACCORDER et PAT-unige) peuvent également prendre position. Ces propositions de modification formulées par le groupe de travail seront présentées et discutées lors des deux prochaines séances de l'Assemblée (22 avril et 20 mai). Lors de la séance du 22 avril, les grandes lignes de cette réforme seront expliquées, ainsi que les incidences sur les différents corps. Lors de l'Assemblée du 20 mai, du temps sera laissé pour des questions de précision.
- 3) La rectrice informe de la tenue du forum emploi pour la GSEM et le GSI, ainsi que le forum carrière sciences pour les étudiant-es et les doctorant-es en Sciences.
- 4) La rectrice communique sur l'ouverture du chantier de Pinchat. Les appels d'offre ont été lancés. Ce chantier vise à la création importante de logement étudiant et la planification du chantier CSPM (Centre des sciences physiques et mathématiques) pour l'été 2029.
- 5) La rectrice informe de la tenue du festival Histoire et Cité, qui connaît un très bon succès auprès du public. Toutes les universités romandes ont participé à cette 11e édition consacrée à la magie.

Le **vice-président** cède la parole aux membres de l'Assemblée, et leur demande s'ils ont des questions orales pour le Rectorat.

M. Peclard revient sur la réponse écrite concernant la stratégie financière envoyée pour la séance du 28 janvier, dont il était signataire. Il questionne plus particulièrement la nouvelle clé de répartition des *overheads* entre les facultés et les services centraux dans laquelle il était indiqué que les revenus des subsides FNS étaient inférieurs aux exercices précédents. Cependant, au regard des chiffres du Rapport de gestion 2025 (page 93), envoyés l'avant-veille de cette séance, les résultats des subsides FNS sont plutôt bons, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de baisse notable en 2025, et même en augmentation depuis 2024 en ce qui concerne les fonds compétitifs pour la recherche. Il demande une explication sur cette différence entre la réponse envoyée par le Rectorat et le Rapport de gestion.

La rectrice indique d'emblée que ce n'est pas une question à laquelle elle a pu se préparer en amont, mais en regardant l'évolution des *overheads*, en 2024 ils étaient de l'ordre de 13'500'000 CHF pour l'ensemble de l'Institution, en 2025 de l'ordre de 10'000'000 CHF. Les chiffres 2026 sont sur le point d'être communiqués, et c'est un peu plus de 11'000'000 CHF. Il y a donc eu une diminution. Le Rectorat a également regardé sur 10 ans. Les *overheads* ont oscillé entre 10'000'000 CHF et 15'000'000 CHF. L'année dernière, il y a eu une diminution importante.

M. Peclard comprend ces oscillations mais demande en quoi la baisse des *overheads* explique la décision de leur nouvelle clé de répartition.

La rectrice souligne que la clé de répartition faisait partie du premier volet de la stratégie financière du Rectorat. Elle souligne qu'elle a eu l'occasion d'en discuter lors de la séance du 25 mars 2026 : les charges sont structurellement trop importantes par rapport aux ressources, creusant un déficit qui a un effet sur la trésorerie. Ce déficit est actuellement de l'ordre de 9'000'000 CHF. Elle indique espérer pouvoir utiliser ces *overheads* pour compenser une partie de ce déficit.

M. Peclard souligne que cette nouvelle clé de répartition était au départ annoncée comme transitoire et demande si elle est encore discutée ou non.

La rectrice indique que ce sont des informations qui doivent être recueillies auprès des entités. Il y a eu des discussions avec les différent-es doyen-nes, également avec le GSI dont M. Péclard est membre de la direction, qui fait partie du CRD. Une séance a notamment eu lieu il y a quinze jours, durant laquelle cette question a été débattue. Par ailleurs, après un long processus de discussion dans le cadre d'un groupe de travail dans lequel des doyen-nes et des administrateur-rices faisaient partie, il a été soulevé qu'il n'y avait pas une compréhension générale de la notion d'*overheads*. Les coûts indirects de la recherche sont particulièrement importants pour l'institution et une grande partie est assumée par les services centraux, ce qui justifie un partage avec un pourcentage différent de celui qui est appliqué par l'Institution. Elle termine en soulignant qu'il s'agit du résultat des échanges tripartites (doyen-nes, administrateur-rices et Rectorat), celui-ci devant redescendre progressivement au sein des différentes entités.

M. Siran, concernant la révision du Rpers, salue le processus de consultation intégrant différents acteurs, ainsi que ses aller-retours. Cependant, il souligne que les syndicats, acteurs clés ayant une expertise en la matière, auraient dus être joints aux échanges. Etant donné que le Rectorat les rencontre régulièrement, il estime que leur intégration dans le processus ne devrait pas être compliqué, et pense que ce serait une bonne politique de les associer.

La rectrice indique que les syndicats sont régulièrement rencontrés et qu'un échange a également lieu lors de la Commission du personnel, dans laquelle siège des délégués syndicaux.

4. RAPPORT DE GESTION 2025 (AU-26.03) : VOTE

Le vice-président introduit la discussion sur le Rapport de gestion 2025 en rappelant l'article 29 de la loi sur l'université : l'Assemblée doit adopter le Rapport annuel de gestion. Il revient sur le processus et indique que le Rapport de gestion a été transmis aux membres de l'Assemblée le 6 mars, et qu'un complément a été transmis le lundi 23 mars. Le Rapport de gestion doit être envoyé au Conseil d'Etat le 1^{er} avril. En fin de discussion, un vote pour l'adoption du Rapport de gestion sera organisé.

4.1. Discussion et débat

Le vice-président rappelle la procédure de consultation. Un document partagé, reprenant chaque rubrique du rapport de gestion a été transmis à l'ensemble des membres, afin que chaque corps puisse indiquer leurs commentaires. Ce tableau est projeté en séance, et le fil de la discussion se déroulera rubrique par rubrique. Il demande aux membres d'intervenir ou non sur les différents commentaires projetés.

M. Gaponenko, en préambules, ouvre la discussion sur le mot de la rectrice en réagissant à la phrase suivante : « Dans la conjoncture difficile, l'Université de Genève reste ainsi résolument optimiste et tournée vers l'avenir, comme elle l'a toujours su l'être depuis plus de 460 ans ». Se demandant si tel a toujours été le cas, il indique avoir trouvé, dans les archives de l'Université de Genève, le discours du recteur Victor Martin, Professeur en langues et littératures grecques de la Faculté des Lettres, prononcé lors du *Dies Academicus* de l'année 1940. Dans ce discours qui, selon lui, n'est pas marqué par l'optimisme mais plutôt par la gravité de la situation géopolitique du moment qui fait écho à la situation actuelle, il cite les mots suivants, à envisager depuis un point de vue laïque : « *Devant le spectacle terrifiant de la démesure qui ravage l'Europe, nous sentons la pleine signification du précepte apostolique : marcher par la foi, non par la vue. La vue, ce sont les agressions sauvages, le mépris de la foi jurée, les villes écrasées de bombes, les familles dispersées, les massacres d'innocents et les quais de débarquement rouge du sang des blessés, images d'horreur qui ne peuvent conduire qu'au désespoir. La foi, c'est la conviction que, quoi qu'il arrive, la vérité n'est pas là et qu'elle règne patiente, inviolée et parfaite au-dessus de cet océan d'ignominies et de douleurs, dans la conscience divine. Notre jeunesse est partie pour la frontière n'emportant avec elle que l'indispensable qui tient dans le sac du soldat. Imitons son exemple en nous détachant par l'esprit de ce qui est périssable et accessoire, pour ne garder que l'essentiel, la valeur indestructible, la foi. Et si nous devons passer par le feu et descendre la vallée de l'ombre de la mort, puissions-nous, au moment suprême, être capables de dire : j'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi* ». Il indique que ces propos traduisent une exigence envers l'Université dans un contexte incertain, plutôt qu'un simple optimisme. En effet, l'histoire de l'Institution n'étant pas linéaire, et certaines périodes n'appelant pas à l'optimisme, il rappelle que l'institution est un lieu de débat et d'expression, et parfois de confrontation publique plus ou moins agréable, mais toujours ouvert à tous-tes. Il rappelle que l'année écoulée l'a rappelé à travers diverses formes d'expression au sein de notre communauté : mobilisation, discussion soutenue, questionnement autour du rôle de l'université dans les débats contemporains, y compris sur des questions internationales, et ce malgré les défis posés par des contraintes budgétaires importantes. Il estime que l'événement souligné dans le discours de la rectrice ne devrait pas être vu comme une « fragilité », mais comme l'expression d'une vitalité intellectuelle et démocratique qu'il convient d'accompagner collectivement, avec discernement. Il souligne également l'attachement de la communauté universitaire à l'Institution et sa volonté de contribuer à son bon fonctionnement, et ce, bénévolement. Il relaie enfin les inquiétudes de collaborateur-rices du département de physique concernant des difficultés dans leurs échanges avec les services centraux, entre autres la comptabilité et les ressources humaines, en précisant que ces retours sont formulés dans un esprit constructif et bienveillant.

Mme Atlas revient également sur le mot introductif de la rectrice, qui produit un récit de l'année écoulée. Elle partage à l'Assemblée les remarques des représentant-es du CCER, qui estiment qu'il aurait été bienvenu de nuancer certaines déclarations, notamment celle-ci : « l'Université, lieu de discussion par excellence, devient pour certains groupes un enjeu politique, un terrain à conquérir afin de légitimer leur opinion ». Pour les représentant-es du CCER, il est maladroit de qualifier, d'un côté, « d'opinion » certaines expressions auxquelles a fait allusion M. Gaponenko, tandis que la « recherche de la vérité », serait du seul côté de l'Institution. Elle indique qu'à ce propos se retrouve également mêlée le questionnement des vérités scientifiques, défi, certes, majeur, mais d'une autre nature et porté par d'autres acteurs que ceux de la contestation de certains positionnements. En effet, elle souligne que les acteurs questionnant les vérités scientifiques ne cherchent pas tant à faire de l'université un terrain à conquérir pour légitimer leur opinion, mais, bien au contraire, ont tendance à chercher à délégitimer l'université en lui ôtant des ressources. C'est donc ici, une situation un peu différente.

Mme Molinari demande une clarification des propos de Mme Atlas.

Mme Atlas clarifie ses propos, en revenant sur l'allusion sur les débats qui ont lieu à l'Université et portés par des étudiant-es. Elle souligne que lorsqu'elle lit « *l'Université, lieu de discussion par excellence, devient pour certains groupes un enjeu politique, un terrain à conquérir afin de légitimer leur opinion* », pour elle ce n'est pas du même ordre que le questionnement des vérités scientifiques, qui est porté par d'autres acteur-rices, phénomène observable à l'échelle globale et avec force outre-

Atlantique. Ce sont deux phénomènes qu'il aurait été bon de distinguer alors qu'ici ils sont fusionnés. Dans le paragraphe suivant, nous retrouvons « *l'autre grand défi est financier* ». Pour Mme Atlas, le défi que représente le questionnement des vérités scientifiques aurait pu être articulé avec le défi financier, plus qu'avec les débats qui agitent la communauté étudiante.

Mme Molinari remercie pour la clarification et indique qu'elle n'avait effectivement pas la même lecture que Mme Atlas, et souligne que ce passage peut être sujet à de multiples lectures et donc à porter à confusion.

M. Gariglio estime qu'il serait intéressant d'ajouter les références aux documents ou aux pages web cités, dans le texte ou en annexes, ce qui amène un complément au Rapport de gestion.

M. Cattaneo lui répond qu'il y aura deux formes de diffusion du document, l'une en version papier et donc il ne sera pas possible d'ajouter les hyperliens, et l'autre, la plus massivement distribuée, qui est la version électronique. Dans ce cas les liens hypertextes seront présents. Cette version est provisoire puisqu'elle attend l'adoption de l'Assemblée, mais par la suite les liens seront ajoutés avec leur mise en page.

M. Siran souligne que le CCER avait évoqué deux éléments en pp. 34 et 36, sur la question du handicap, où il est fait mention de l'existence de politiques en termes d'accessibilité. Il souligne qu'il faudrait ajouter l'existence d'un certain nombre d'adaptations pédagogiques, notamment dans le cadre des examens. Pour lui, il faudrait le développer car c'est un sujet important et intéressant. Ensuite à la p.36, il indique qu'il pourrait être fait mention de l'origine des étudiant-es issu-es de la migration : savoir d'où elles proviennent, à part de l'Ukraine, et quelle est la nature du soutien apporté, car on ne sait pas s'il s'agit uniquement d'un soutien administratif à l'inscription ou d'un soutien financier.

M. Gariglio revient sur la question de la durabilité et demande ce qui est attendu des enseignant-es par rapport à la formation aux étudiant-es en matière de durabilité. Il demande également quel est le pourcentage de cours donné, comment cet indicateur est-il calculé et comment faire pour l'améliorer.

Mme Atlas s'interroge sur la modalité de cet échange et le **Vice-Président** lui indique que si les membres veulent ajouter des éléments complémentaires ou poser des questions, c'est l'occasion.

M. Siran demande si ces éléments seront intégrés d'office dans le Rapport de gestion.

Le Vice-Président indique que ces commentaires seront transmis à M. Cattaneo.

M. Cattaneo souhaite soulever une question d'organisation du travail. Il précise qu'il découvre le document, et qu'il n'a, en l'état, aucune idée précise de son contenu. Il relève que le Rapport de gestion doit être finalisé et s'interroge sur la capacité à intégrer l'ensemble des remarques, compte tenu des contraintes, notamment matérielles ou liées à la mise en page, ainsi que des limites de réalisation de certaines propositions. Il estime qu'il semble difficile de partir du principe que tout pourra être intégré tel quel et considère que cela pose un problème d'organisation du travail.

M. Siran abonde dans le sens de M. Cattaneo concernant cette difficulté. Il revient à la page 66, à la mention de l'Enquête CCER. Il indique que, si le Rapport de gestion peut mentionner qu'une enquête a été réalisée en 2025 auprès de l'ensemble du personnel de l'UNIGE autour de cinq thématiques principales, l'affirmation selon laquelle une enquête CCER et PAT est menée tous les trois ans n'est pas tout à fait exacte. Il précise que cette formulation renvoie à la convention d'objectifs précédente, qui prévoyait la reproduction de l'enquête CCER telle qu'elle avait été initialement élaborée. Il estime dès lors qu'il conviendrait d'adopter une formulation différente, en évitant l'expression « enquête menée », et en privilégiant par exemple une formulation indiquant qu'« une enquête a été menée auprès des trois corps ». Il souligne qu'il ne faudrait pas donner l'impression que le dossier est clos dans le Rapport de gestion, dès lors que, selon lui, les mesures actuelles ne sont pas suffisantes et qu'il conviendrait encore de développer d'autres critères pour améliorer les conditions de travail.

La rectrice indique que ça pourrait effectivement être formulé différemment.

Le vice-président précise que ce document a été envoyé aux membres en amont de la séance afin de préparer les commentaires qui seront par la suite transmis à M. Cattaneo

La rectrice rappelle que le Rapport de gestion doit être envoyé le 1 avril, et que les membres de l'Assemblée doivent être conscients de ce délai. Il ne faudrait pas que les attentes soient déçues ou trompées.

Mme Burgener Frick indique ne pas avoir l'habitude de ces procédures et se questionne sur le fait

que l'Assemblée est censée voter ce soir un Rapport de gestion, alors que de nombreuses remarques sont mentionnées, sans savoir si ces remarques faites en séance seront intégrées ou non.

M. Cattaneo revient sur le processus de réalisation du Rapport de gestion pour celles et ceux qui n'ont pas encore l'habitude de ce dernier. Il convient de préciser que celui-ci ne provient pas uniquement du Service de communication, qui en est l'exécutant, mais qu'il résulte d'un processus très large débutant au mois de novembre. Il explique qu'environ 80 personnes, identifiées comme responsables de différents domaines, reçoivent le sommaire du futur rapport ainsi que les demandes de renseignement. À ces personnes s'ajoutent environ 54 contributeur-rices qui rédigent directement les contenus. Il précise que toutes ces personnes reçoivent une demande avec un délai fixé au 9 janvier, puis qu'une relance est effectuée le 12 janvier, car environ 40 % des destinataires ne répondent pas initialement. Une phase d'agrégation des contenus s'ensuit, durant une quinzaine de jours, afin d'harmoniser des contributions de formes très diverses. Il indique qu'une première version est ensuite envoyée à la mi-février pour relecture à l'ensemble des contributeur-rices, soit 133 personnes, incluant notamment le Président de l'Assemblée. Il souligne que l'Assemblée, via son Président, est ainsi associée dès le début du processus, qu'elle a connaissance des éléments en relecture sur la première version du Rapport, sur la base de laquelle ils attendent le retour des relecteur-rices. Une deuxième version est ensuite rédigée et a été transmise, en l'occurrence, le 6 mars, bien que certains éléments chiffrés n'étaient pas encore consolidés à ce stade. Les compléments ont été envoyés ultérieurement dès réception. Cet ajout répondait à la demande de M. Gaponenko qui souhaitait que le Rapport le plus complet soit envoyé le plus tôt possible. Il insiste sur le caractère participatif et itératif du processus avec l'ensemble des contributeur-rices, y compris le Président de l'Assemblée, tout en rappelant les contraintes du calendrier politique, notamment l'obligation de remettre le Rapport au Conseil d'État le 1^{er} avril, qui sera ensuite intégré à un projet de loi qui permet d'obtenir les financements nécessaires, mais imposant des délais très serrés. Il relève que cette situation conduit à une course à la fois pour la rédaction et pour la relecture car d'un côté ils doivent attendre que les chiffres soient consolidés pour boucler le Rapport, et de l'autre, le calendrier est très court pour la remise du Rapport. Dans les deux cas, de leur côté ils doivent se dépêcher à rédiger, et du côté de l'Assemblée, à relire le Rapport. Enfin, il indique qu'historiquement, les remarques de fond et factuellement essentielles, comme celle qui vient d'être faite sur les enquêtes menées, sont intégrées au Rapport. En revanche, les débats portant sur des interprétations ou des orientations de lecture, notamment sur le mot de la rectrice, doivent être menés en amont, lors des phases de relecture préliminaire. Il conclut en précisant que ces phases incluent déjà la présidence et le Bureau de l'Assemblée, et donc, indirectement, l'ensemble de ses membres.

M. Colombo fait remarquer qu'il découvre à l'instant que le Président avait reçu le Rapport de gestion avant l'Assemblée. Il revient sur la mention du Bureau de M. Cattaneo, et indique que faisant lui-même partie du Bureau, il n'a pas reçu le Rapport de gestion en amont. Il rappelle à M. Cattaneo que l'Assemblée est ici dans une situation de contrainte : l'Assemblée, qui se veut démocratique, doit voter. Il revient sur le mot de la rectrice et exprime son désaccord avec le fait que celui-ci ne l'implique qu'à titre personnel. Pour lui, la rectrice représente l'Institution, et en ce sens parle au nom de l'Institution. Les membres du CCER peuvent réagir sur le mot de la rectrice et le temps doit être accordé pour en débattre. S'il y a un problème de calendrier, ce n'est ici pas le problème de l'Assemblée, ces textes doivent être partagés à l'Assemblée plus en amont.

M. Gaponenko indique découvrir que le Rapport de gestion est partagé avec le Président et demande depuis quand a lieu cette pratique.

M. Cattaneo indique que l'historique peut être remonté, et dans la mesure où le mot du Président de l'Assemblée est dans le Rapport, le Président reçoit au même titre que les autres contributeur-rices tous les documents qu'il a mentionnés, dès le début du processus début novembre. Il se demande si l'introduction du mot du Président dans le Rapport de gestion a été décidé sous une autre présidence.

M. Gaponenko souligne qu'ils sont obligés de l'adopter dans le sens où le Rapport de gestion doit être envoyé au Conseil d'État. Ce document est adopté par l'Assemblée tant que la Loi sur l'université ne change pas, et donc, par conséquent ça reste le document de l'Assemblée, ainsi que les remarques qui vont avec.

M. Pepe demande une clarification sur le terme « partagé avec le Président ». La version reçue par

le Président était une version antérieure à celle du 6 mars, et donc pas aboutie. Il indique que c'est uniquement sur la version du 6 mars, version « intégrée », que l'Assemblée peut travailler. Il n'est alors pas possible de demander au Président de partager à l'Assemblée des parties d'information, sans savoir qu'elles vont être ou non intégrées. En l'absence du Président, il dit se sentir dans le devoir de le défendre afin de lever tous malentendus. Néanmoins reste le problème de savoir ce qui sera adopté, car il faut laisser la possibilité à l'Assemblée de faire des retours. Il est bien entendu compris que tout ne pourra pas être intégré, cependant l'Assemblée doit adopter le Rapport de gestion. C'est ici que règne l'ambiguïté car la version adoptée ne sera pas la version finale, ce qui est problématique.

M. Cattaneo abonde dans le sens de M. Pepe. Il indique que ce débat a déjà eu lieu les années précédentes : M. Gaponenko ayant déjà souligné le problème. Pour lui, il n'y a pas d'obstacles à repenser le processus de production du Rapport de gestion. Il revient cependant sur les contraintes temporelles : nécessité d'adoption par l'Assemblée et ensuite nécessité de transmission au Conseil d'Etat dans des délais qui empêchent un travail serein. Revenant sur la question de l'envoi du document au Président de l'Assemblée, il indique qu'il lui a été transmis à titre de contributeur, comme ça a été le cas pour toutes les contributeur-rices. Cette version n'est donc pas envoyée au Président comme Président de l'Assemblée, mais comme contributeur. Il lève le malentendu sur son propos en certifiant qu'il n'a pas voulu dire que le Président aurait dû remettre le document à l'Assemblée. C'est à l'Assemblée de savoir comment elle veut travailler.

M. Pepe demande de confirmer que la version du 6 mars est celle qui fait foi.

La rectrice le lui confirme

M. Pepe demande s'il y aura des graphiques dans le Rapport, ou si cette version est encore une version brute.

La rectrice le lui confirme.

M. Siran explique, de la même manière que pour l'enquête, que le CCER a le sentiment d'être sollicités en bout de course. Il revient sur le processus de réalisation du Rapport de gestion, dont il a été fait mention de la sollicitation en amont d'environ 130 personnes, concernant, malgré ce nombre, peu de membres du CCER. Pour lui, ça donne une impression d'intervention tardive, qui peut aussi avoir un effet sur la manière dont les personnes se sentent dans l'institution. Pour le vivre ensemble de l'Institution, il encourage, dans les étapes évoquées dès le mois de novembre, de solliciter au moins les élu-es du CCER de l'Assemblée pour les parties qui les concernent, et charge à elleux de formuler des propositions et de consulter d'autres membres du CCER s'ils le souhaitent. Il ajoute qu'il en irait de même pour les étudiant-es, en transmettant les éléments aux élu-es étudiant-es afin qu'ils puissent faire des remarques. Il estime que cela permettrait d'arriver au 6 mars avec des éléments déjà partiellement consolidés, plutôt que de devoir traiter certaines remarques à ce stade. Dans la mesure où le document est déjà structuré par corps, cela pourrait contribuer à fluidifier l'adoption et l'adhésion au texte.

La rectrice donne raison à M. Siran en soulignant que sa proposition est bonne et indique qu'ils essayeront de repenser le processus.

Le vice-président rappelle l'article 6 alinéa 2 du règlement interne de l'Assemblée sur l'adoption : « lorsque qu'un texte est soumis à l'Assemblée (LU, art. 32, al. 3, lettres a et d), le Bureau reçoit les documents deux semaines avant la séance. Un premier débat est organisé en Assemblée. A l'issue de celui-ci, si l'Assemblée est prête à adopter le texte, le vote est organisé. Si des compléments d'information doivent être fournis, un second débat est organisé à la séance suivante, débouchant sur le vote ». Il déplore le fait qu'il n'y aura pas le temps de repousser le débat à une prochaine séance et estime qu'il serait opportun de prévoir ces discussions une séance plus tôt.

M. Ghisletta remercie M. Cattaneo d'avoir expliqué la démarche. Selon lui, le document est très complexe et est lu par différents acteur-rices : les politiques, les membres de l'université, des personnes qui s'engagent, d'autres moins. Les personnes sollicitées n'aiment pas lister ce qu'ils ont fait durant l'année. Il relaie une question du corps des professeurs. Pour elleux, il y a différents niveaux d'informations dans le document : les micro-informations factuelles, dont il est important de réaliser une longue liste, qui ne sont pas questionnables, mais également des informations plus macros, qui peuvent susciter des discussions de fond, plus générales. Pour elleux, le dialogue doit

avoir lieu sur ce niveau d'information. Il demande s'il est possible de scinder le document et d'envoyer bien en amont les informations dites « méta », c'est-à-dire plus stratégiques, comme les sept objectifs et leurs mots introductifs, ou le mot de la rectrice afin d'avoir la possibilité d'en discuter et d'échanger sur ces aspects ; et d'envoyer les informations plus factuelles au dernier moment, afin d'en discuter à la dernière minute. Il propose donc d'envoyer les éléments discutables vers la fin du mois de janvier, d'en discuter lors d'une séance extraordinaire, en février, pour voter sur l'adoption du Rapport de gestion en mars. Il soulève que cette solution pourrait lever la frustration de tout le monde.

La rectrice rappelle que le Rapport de gestion liste ce qui a été fait par l'Institution, le but étant de présenter au mieux ces éléments pour les premiers destinataires du Rapport : les politiques. Elle rappelle que ce sont elleux qui voteront les financements de l'Université, et c'est sur cette base que le Rapport de gestion a été initialement conçu. Elle conçoit néanmoins la frustration, car il est demandé de le voter, alors que le temps est limité pour le discuter. De nombreuses thématiques y sont abordées, et l'Assemblée souhaiterait pouvoir mieux les discuter. Elle suggère de saisir l'occasion pour les agender à l'ordre du jour de l'Assemblée et les discuter en séance.

M. Ghisletta demande si ces thématiques seront discutées à l'avance.

La rectrice demande quels sont les éléments qui devraient être discutés. Elle demande s'il s'agit des politiques en lien avec le CCER, par exemple. Elle rappelle que le Rapport de gestion est composé d'éléments factuels, mais qu'il est possible que quelques mots trahissant une pensée soient présents. Elle continue en soulignant qu'il faudrait réfléchir à une proposition à faire, mais pour elle, les véritables débats et les résultats de ceux-ci ne doivent pas se trouver dans un Rapport de gestion. Il faudrait dissocier les deux : l'élément « Rapport de gestion », dans lequel l'Institution rend des comptes au politique. Le Rectorat est d'ailleurs auditionné sur le Rapport de gestion. Pour le dernier Rapport de gestion, après l'audition iels ont été félicité par plusieurs membres de la Commission de l'enseignement supérieur, disant être fier-es d'être d'ancien-nes étudiant-es de l'Université. C'est ce qui doit être fait passer : les gens ont besoin de rêver en voyant tout ce que fait l'Institution. C'est de cette manière que le Rapport de gestion est orienté et elle comprend que ça ne réponde pas aux attentes de l'Assemblée, car l'Assemblée voit ce qui fonctionne moins bien. Elle aimerait avoir ces débats, mais à un niveau plus restreint, et non pas dans le Rapport de gestion, qui est la base par laquelle l'Université demande ses financements. Elle termine en soulignant qu'il faudrait peut-être saisir l'opportunité des questions que suscite le Rapport de gestion, notamment l'enquête ou le CCER par exemple, pour en débattre en Assemblée.

M. Venturini rebondit sur les propos de M. Ghisletta pour souligner que le corps des professeur-es ne voulait pas dire qu'il fallait que les désaccords transparaissent dans le Rapport de gestion et qu'ils comprennent que l'objectif du Rapport de gestion est différent, mais le problème étant qu'il est composé de beaucoup de détails listés et les résumés viennent après coup. Pour lui qui dirige le Master en Communication, il trouve curieux de commencer avec beaucoup de détails, qui seront probablement peu lus dans leur entièreté, et que les parties importantes, soient trop factuelles, sans être vraiment contextualisées, alors qu'elles pourraient justement mettre en lumière les éléments positifs de l'Université. L'Assemblée pourrait ici jouer un rôle pour rendre plus satisfaisant ces différents éléments.

La rectrice remercie de cette remarque qui est prise positivement, surtout lorsque le processus devra être repensé.

M. Cattaneo relève que la structure du rapport a été bien comprise, avec d'une part des éléments très factuels et ponctuels, et d'autre part, pour chaque chapitre, une mise en situation rédigée au moment de l'élaboration du Rapport. Il précise que ces mises en situation font également l'objet de demandes de contribution dès les premières étapes, à partir du mois de novembre, et qu'elles ne sont pas nécessairement plus faciles à obtenir que les autres contenus. Il indique que le fait d'enrichir ces mises en situation par des discussions préalables constituerait un apport, tout en précisant que la forme et le calendrier restent à définir. Il partage le sentiment de frustration évoqué concernant le processus, en précisant que cette frustration porte sur celui-ci et non sur le contenu du document, qu'il considère comme perfectible mais de qualité. Il ajoute, à titre personnel et non en tant que coordinateur, qu'il est plutôt fier du contenu du Rapport et qu'il y voit le reflet d'une institution qu'il qualifie de « belle maison ». Il estime que les éléments de mise en perspective, qu'il qualifie de plus

« méta » et qui introduisent chaque chapitre, pourraient être enrichis par un dialogue en amont avec les différents corps. Il précise que cela relèverait davantage d'une co-construction que d'un débat sur un texte déjà rédigé. Il indique qu'il serait nécessaire d'organiser une séance spécifique afin de réfléchir à une amélioration du processus de rédaction, en tenant compte des contraintes de calendrier ainsi que de ce type de propositions. Il considère ces pistes comme très bonnes, tout en précisant qu'il n'a pas l'autorité pour s'y engager.

Mme Molinari précise à titre personnel qu'il lui a manqué un certain cadrage pour pouvoir comprendre et analyser le document, notamment sur les plans analytique et stratégique. Elle relève que certains indicateurs présentent des écarts entre les cibles et les résultats, et s'interroge sur la manière dont ces écarts seront présentés au Conseil d'État. Elle se demande quels éléments seront formulés à ce sujet et s'il existe déjà une réflexion stratégique pour accompagner ces indicateurs, notamment en ce qui concerne la recherche et la transition numérique. Elle précise qu'elle a identifié plusieurs indicateurs présentant des écarts et qu'il lui a manqué des éléments de cadrage permettant de comprendre la stratégie de l'université face à ces résultats, ainsi que le discours qui sera porté auprès du Conseil d'État. Elle ajoute qu'il aurait également été intéressant de replacer ces indicateurs dans une perspective plus long terme, en lien avec la stratégie globale de l'institution. Enfin, elle indique que son équipe a été sollicitée pour contribuer au Rapport, mais qu'elle n'a pas retrouvé les événements qu'ils avaient proposés dans la version finale. Elle ne comprend pas le filtre appliqué dans la sélection de ces éléments, ni les critères permettant d'assurer une représentation équilibrée des différentes facultés, ajoutant qu'à son sens, ce n'est pas le cas actuellement.

M. Cattaneo relève que les indicateurs sont ceux de la convention d'objectifs (COB) et que le Rapport de gestion reste un Rapport de gestion. Il précise que la discussion sur les suites à donner aux résultats des indicateurs ne relève pas, selon lui, de ce Rapport, mais constitue une limite de l'exercice. Il souligne que des améliorations ont néanmoins été apportées, en particulier l'ajout, pour chaque indicateur, d'une définition afin d'en expliciter la construction, ainsi que d'éléments expliquant les principaux écarts entre les cibles et les résultats, qu'ils soient négatifs ou positifs. Il reconnaît que ces éléments restent partiels et perfectibles. Il aborde ensuite la question du filtre, qu'il qualifie de complexe et en partie humain. Il indique que l'objectif est de garantir une représentation aussi équilibrée que possible des différentes composantes de l'institution, notamment les facultés et centres interfacultaires. Il précise toutefois que cet exercice est difficile, certaines facultés alimentant davantage, notamment les sciences et la médecine, qui produisent davantage de contenus déjà vulgarisés et diffusés. Il ajoute qu'il peut être plus difficile d'obtenir des contributions d'autres facultés ou centres. Il mentionne une contrainte liée au volume global du rapport, qui impose de limiter les contenus malgré une certaine souplesse, tout en relevant que certain-es contributeur-rices transmettent peu d'éléments, tandis que d'autres en fournissent en grande quantité.

Mme Molinari demande comment ce choix est réalisé car certaines facultés sont plus représentées que d'autres.

M. Cattaneo explique qu'ils essaient de retenir le flux pour certaines facultés afin de laisser de la place aux autres facultés. Il s'excuse si ce choix est parfois imparfait.

M. Bulundwe explique qu'après le caucus des professeur-es il a également été surpris du processus. Il a par la suite discuté avec l'Administratrice de la Faculté de Théologie, qui lui a expliqué la même chose que M. Cattaneo vient de faire, clarifiant le processus. Cependant, il revient sur la question de Mme Molinari concernant le filtrage des informations transmises et souligne que se pose la même question en Faculté de Théologie. La Faculté de Théologie ayant organisé plusieurs événements grand-public, qui n'apparaissent pas dans le Rapport de gestion.

Le vice-président propose qu'à la place de parcourir le document projeté, les membres continuent la discussion portant sur des éléments généraux.

Mme Cantoni s'interroge sur le processus, en soulignant que c'est la première fois qu'elle participe à cet exercice. Elle fait part de sa frustration de devoir voter sur un document qui n'est pas finalisé.

Mme Atlas souligne avoir été sensible à la nécessité de distinguer les différents destinataires du document. Elle souhaite remercier toutes les personnes ayant travaillé sur le Rapport de gestion. Elle propose de réfléchir à une solution constructive. Pour elle, il faudrait avant tout préciser les éléments qui semblent mériter d'être intégrés dans le Rapport de gestion et de joindre au PV de la séance le

document projeté, afin de d'alimenter les échanges à l'avenir.

La Rectrice approuve la proposition de Mme Atlas qu'elle qualifie de constructive. Elle propose de garder en réserve pour une discussion les thèmes dont il a été décidé de discuter, tout en laissant la possibilité aux différentes entités de soulever les éléments qui ne figurent pas dans le Rapport de gestion et qui pourraient intéresser le politique.

Mme Vico Flecher souligne dans le Rapport de gestion que toute la partie enseignement est bien documentée. La partie concernant le PAT n'a cependant pas été trouvée, alors qu'ils font aussi partie de l'Institution. Elle souligne que concernant les prises de postes, il n'y a non plus aucun élément sur le PAT, alors qu'il y a pourtant du changement, notamment dans les postes de direction. C'est également important de le signaler pour le politique.

La rectrice remercie de la remarque et souligne que c'est un sujet sur lequel ils seront attentifs.

M. Colombo remarque que les chiffres concernant les confits ou atteintes à la personnalité augmentent. Il souligne que ça vaudrait la peine d'encadrer ces chiffres d'explications. En d'autres termes, il faudrait indiquer les politiques mises en place par l'UNIGE pour éviter cette augmentation.

M. Cattaneo soulève que cette réponse peut être donnée par le Service égalité et diversité (Sed), ainsi que les ressources humaines. Après certains aller-retours, il peut néanmoins dire que la présence de ces chiffres est une nouveauté dans la publicité que souhaite en faire l'Université. Il s'agit d'aller vers plus de transparence du côté de l'Institution. Ces chiffres ont été expliqués et diffusés par le Sed, et provient d'un mouvement légitime de libération de la parole. Il souligne que ces chiffres ne sont certes pas satisfaisants, mais leur présence dans le Rapport de gestion leur donne un statut d'officialité.

Le vice-recteur Gentaz indique que son propos qui suit ne vise pas à dire qu'il n'y a pas de problèmes, mais à souligner que de plus en plus d'actions et d'outils ont été mis en place pour permettre aux personnes de faire remonter des informations. Il précise que ces dispositifs sont désormais davantage utilisés, notamment en raison d'une meilleure sensibilisation. Il indique que cette dynamique d'explicitation et de visibilité devrait se poursuivre, avec une possible augmentation des signalements dans les années à venir, en raison du développement de nouveaux dispositifs et d'une meilleure coordination, notamment avec les étudiant-es. Il souligne que cette évolution ne signifie pas nécessairement une augmentation des problèmes, mais plutôt une meilleure visibilité de situations qui existaient déjà auparavant. Il mentionne que certains dispositifs étaient auparavant peu connus, mais que des actions récentes, comme la mise en place du site « Help » et d'autres initiatives, ont permis de rendre ces situations plus visibles. Il ajoute que les chiffres sont communiqués en réponse aux attentes de la communauté, et qu'un effort est fait pour expliquer, documenter et contextualiser ces données dans les communications.

M. Raboud profite de cette discussion pour informer qu'un audit du service d'audit interne de l'État de Genève va débuter prochainement, avec l'envoi d'un questionnaire à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, prévu dans la semaine. Cet audit intervient à la demande de la sous-commission de la commission de contrôle de gestion du Grand Conseil, et qu'il porte sur les dispositifs de protection de la personnalité à l'échelle de l'État. Il s'agit d'un audit transversal concernant l'ensemble des départements de l'État ainsi que les établissements publics autonomes, en lien avec la nouvelle législation relative à la protection des lanceurs d'alerte.

Mme Atlas propose qu'on formule dans le procès-verbal que pour l'année prochaine le processus soit revu.

La rectrice confirme que le Rectorat a donné acte du fait que le processus allait être revu. Elle souligne que la question du timing est la plus difficile à revoir, et émet l'idée qu'il faudrait plutôt revoir le contenu de manière à pouvoir terminer le Rapport de gestion plus vite afin de pouvoir discuter en amont.

M. Cattaneo souligne que le processus n'est pas fermé, il est donc envisageable de trouver un périmètre qui soit plus pertinent au regard des attentes de l'Assemblée. Il se désole du fait qu'étant actuellement en bout de processus, il ne soit plus possible de le modifier pour cette année.

La rectrice propose de revenir auprès de l'Assemblée avec un projet de concept.

Mme Molinari revient sur la proposition de réflexion autour d'un nouveau processus, en soulignant qu'il a été discuté, lors du caucus des professeur-es, de l'intérêt de recevoir une version courte du

Rapport de gestion, en début d'année sur laquelle il serait plus simple de travailler.

M. Pepe souligne qu'il a mené une réflexion autour de la signification de l'approbation du Rapport de gestion par l'Assemblée. Pour lui, l'Assemblée n'est pas censée se prononcer sur l'image qui transparaît du Rapport de gestion, étant de la responsabilité du Rectorat, mais plutôt de vérifier que tous les faits mentionnés soient corrects.

Mme Molinari indique qu'il n'est pas possible de vérifier tous les faits.

M. Pepe suggère que chacun effectue le travail de vérifier ce qu'il connaît. Car pour lui, c'est la seule manière d'objectiver la vérification du Rapport de gestion.

Mme Terbois demande un éclaircissement concernant la question du lissage ou de l'embellissement du Rapport de gestion abordé par la rectrice, en rebondissant sur la problématique des choix effectués dans la sélection des événements qui y figureront ou pas. Pour elle, ils relèvent d'une volonté de donner une bonne image de l'Université aux politiques, ce qu'elle trouve dommageable car montrer les failles de l'Université pourrait susciter du soutien de leur part dans la lutte contre ces failles. Elle indique vouloir comprendre s'il s'agit donc bien de lisser des informations qui seront rendues aux politiciens.

La rectrice affirme qu'il n'a jamais été question ni de lissage ni d'embellissement, mais de faire état de faits.

Mme Terbois précise ses propos en évoquant le moment où la rectrice a mentionné le fait « *de faire rêver* ».

La rectrice demande au vice-président de faire un rappel au Règlement qui prévoit l'impossibilité de faire du ping-pong entre deux interlocuteur-rices.

Le vice-président indique que si Mme Terbois a terminé de formuler sa question, il cède la parole à la rectrice.

La rectrice indique qu'ils n'ont pas parlé de lissage et d'embellissement, mais de présentation des faits : les prestations telles qu'elles ont été réalisées. Elle souligne que les éléments moins positifs n'ont pas été cachés, notamment l'occupation qui figure même au début du document. Selon elle, tout a été présenté, de manière à ce que le Rapport de gestion soit présenté au politique sous un bon jour. Elle confirme que rien n'a été caché et qu'ils n'ont pas embelli la réalité et qu'il est nécessaire de pouvoir présenter les prestations et les actions de l'Institution. Elle précise qu'elle considère le débat dans la continuité de l'intervention du Professeur Pepe, en soulignant que, si certains éléments n'ont pas été suffisamment mis en évidence, cela doit permettre une réflexion pour améliorer le Rapport de gestion pour l'année prochaine, notamment l'exemple mentionné par Mme Vico Flecher concernant le PAT, qu'elle estime insuffisamment valorisé dans le Rapport de gestion, ou le cas du CCER, qui pourrait avoir des éléments à faire valoir. Elle estime également que l'occupation est une avancée dans le sens où elle a permis de faire progresser la réflexion sur des thèmes que l'Institution n'abordait pas auparavant.

M. Gaponenko revient sur les derniers propos de M. Pepe en soulignant que le Rapport de gestion est adopté par l'Assemblée, ce qui par conséquent, en fait celui de l'Assemblée : devenant donc le Rapport de l'Assemblée sans qu'il ait été réalisé par l'Assemblée. Il se demande si dans la prochaine révision de la Loi sur l'Université, une des possibilités serait de modifier « l'adoption » en « préavis ».

La rectrice souligne la pertinence de l'intervention, car pour elle, la discussion autour du processus découle directement de l'adoption alors que le Rapport de gestion est réalisé par le service de communication. Elle relève néanmoins qu'une modification de la Loi est compliquée, mais que ça reste une possibilité.

M. Siran fait part de la préoccupation du CCER par un certain nombre de points soulevés. Il propose une solution consistant en un engagement de l'Assemblée à faire évoluer la procédure pour l'année prochaine, ou à formuler en tout cas une demande en ce sens. Il propose dès lors d'inscrire une formulation indiquant que l'Assemblée demande que le processus soit revu pour l'année prochaine afin de consulter les élu-es des différents corps représentés à l'Assemblée dès les premières étapes de la production du Rapport de gestion. Il ajoute que, pour le CCER, une telle mention pourrait permettre un vote favorable sur le rapport de gestion, compte tenu de l'enjeu politique qui dépasse le seul cadre de l'Assemblée. Il indique que cette démarche pourrait être complétée ultérieurement par une motion formelle afin de renforcer le poids de cette initiative. Enfin, il demande à la présidence

que cette phrase soit mentionnée avant le vote et précise qu'il pourra la transmettre à Mme Raziano pour la rédaction du procès-verbal.

La rectrice confirme que le rectorat n'a pas d'objection à mener une réflexion sur le processus, ainsi que sur la proposition de M. Siran.

Mme Berreghioua ne veut pas s'avancer pour tous-tes les étudiant-es, mais indique être d'accord sur le fait que le processus doit être revu pour l'année prochaine. Elle s'interroge toutefois sur la manière de traiter le Rapport de gestion actuel et relève qu'un certain nombre de frustrations ont été exprimées au cours des discussions. Elle demande la confirmation que ce qui est attendu à ce stade est l'approbation du Rapport, en mentionnant la contrainte de calendrier, notamment la date du 1er avril. Elle s'interroge sur le fait d'approuver le Rapport dans sa forme actuelle et demande si cela signifie qu'il sera validé sans disposer d'une version finale complète.

Le vice-président indique que si un vote intervient immédiatement et que le Rapport est accepté, celui-ci pourra encore faire l'objet de modifications légères en fonction des retours exprimés par l'Assemblée, dans la mesure du délai disponible. Il précise que le procès-verbal sera particulièrement utile pour nourrir la réflexion sur les procédures futures et pour transmettre un retour au rectorat.

Mme Molinari fait part de son souhait, dans l'optique d'améliorer le processus, que l'Assemblée puisse tenir une séance sans le Rectorat afin, d'une part, de s'organiser sur la manière dont l'Assemblée va accueillir le Rapport de gestion, mais également de pouvoir revoir le mot du Président, dans l'optique que pour les prochaines années, l'Assemblée puisse le discuter et le voter.

Mme Terbois demande ce qu'il se passera s'il n'était pas approuvé.

La rectrice indique que le Rapport sera transmis au Conseil d'Etat, car il en va de la responsabilité du Rectorat.

Mme Terbois rebondit en demandant s'il sera transmis sans l'approbation de l'Assemblée, et si c'est le cas, que se passera-t-il.

La rectrice demande au vice-président de faire respecter le Règlement sur les prises de parole.

Le vice-président rappelle que le Règlement prévoit de privilégier les membres qui n'ont pas encore pris la parole, et si personne d'autre ne souhaite intervenir, la parole peut être redistribuée à ce membre.

La rectrice souligne donc qu'il s'agit de la responsabilité du Rectorat, et que le Rapport de gestion sera envoyé. Si l'Assemblée ne l'a pas approuvé, le Rapport sera transmis sans l'approbation de l'Assemblée et les organes politiques ne comprendront pas la raison. Elle souligne que ça serait un mauvais signal politique envoyé à l'Etat, et qu'il faut être attentif au fait que l'Université est dans une situation financière difficile, et qu'elle cherche un soutien de l'Etat. Elle confirme que le Rectorat a entendu ce qui a été exprimé ce soir et donne des garanties de sa bonne volonté, garanties qui seront inscrites dans le procès-verbal, notamment lors de son échange avec M. Siran, dans lequel elle a donné son accord de révision du processus pour l'année prochaine.

Mme Terbois remercie pour la réponse apportée et s'interroge sur la possibilité de trouver un accord autour du fait que les conditions n'ont pas été idéales ni pleinement satisfaisantes sur le plan démocratique, tout en précisant qu'il ne s'agit pas d'un manque de volonté. Elle souligne qu'il est délicat d'approuver un document dont le contenu complet ne serait pas entièrement connu. Elle propose dès lors d'envisager une décision commune consistant à ne pas approuver le Rapport dans ces conditions, et dans ce cas, il conviendrait de le mentionner explicitement afin d'éviter toute incompréhension de la part des autorités politiques.

La rectrice indique qu'il s'agit d'un document produit par le Rectorat et qu'il contient des éléments factuels. Elle estime qu'il ne serait pas approprié d'y ajouter une formulation du type évoqué précédemment. Elle souligne qu'un refus d'approbation enverrait un signal particulièrement négatif, dont il conviendrait d'assumer collectivement les conséquences. Elle ajoute qu'elle le regretterait, d'autant plus qu'elle considère qu'il s'agit, comme l'année précédente, d'un bon Rapport de gestion reflétant une institution active. Elle relève que le Rectorat mène de nombreux projets et qu'il est attentif aux différents corps ainsi qu'aux situations de précarité, éléments qui sont également reconnus par les autorités politiques. Elle conclut qu'un rapport non approuvé par l'Assemblée constituerait un signal particulièrement défavorable.

M. Pepe n'a pas de frustration quant au contenu, mais il y a quelques éléments à ajouter, notamment

la suggestion du PAT. Il indique qu'il l'adoptera.

M. Ghisletta signale que la Conseillère d'Etat fait confiance en l'UNIGE malgré le déficit, et qu'il serait dommage d'envoyer un signal aussi négatif. Il demande, dans un contexte où le budget pour la guerre augmente, et celui pour l'enseignement diminue, de faire confiance au Rectorat pour l'année prochaine.

Après une discussion entre les membres du Bureau, Mme Molinari demande aux invité-es et aux membres du Rectorat de sortir de la salle pour laisser les membres discuter à huis-clos sur la suite du processus.

4.2. Vote sur l'adoptionⁱ du Rapport de gestion 2025

Le vice-président propose de passer au vote sur l'adoption du Rapport de gestion en posant la question suivante : « Adoptez-vous le Rapport de gestion 2025 ? »

Le Rapport de gestion 2025 est adopté à 25 acceptations, 0 refus et 5 abstentions.

5. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ORIENTATION STRATÉGIQUE (COST) ET DU COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE (CED)

Le vice-président contextualise la présence de Mme Epiney et de M. Pulver. Sous l'impulsion du Rectorat, la Présidente du CED (Comité d'éthique et de déontologie) et le Président du COST (Conseil d'Orientation stratégique) ont été invité-es pour présenter les deux commissions qu'il et elle président. Etant donné que toutes les parties commencent un nouveau mandat, tant l'AU, que le CED et le COST, et que celles-ci seront amenées à collaborer, ces échanges ont pour but de faire connaître les différents acteur-rices derrière ces entités.

Dans cette optique, le VP présente brièvement l'Assemblée pour les invité-es. L'AU a été créée en 2009, sous la Loi de l'Université du 13 juin 2008. Selon son article 32, l'assemblée de l'université est « l'autorité représentative de la communauté universitaire, habilitée à se déterminer (...) sur les grandes orientations de la politique universitaire et le fonctionnement de l'université ».

Elle est composée de 45 membres, élu-es tous les 4 ans, représentant les 4 corps de l'Université : 10 sièges pour le corps des étudiant-es, 10 pour le corps des collaborateurs collaboratrices de l'enseignement et de la recherche, 5 pour le corps du personnel administratif et technique et 20 sièges pour le corps professoral. Ses séances sont publiques, ont lieu en moyenne toutes les 6 semaines, et les ordres du jour et les PV sont publiés sur son site internet.

Concernant ses rôles :

- Elle désigne le recteur ou la rectrice, qui sera proposé au Conseil d'Etat pour nomination ;
- adopte le statut de l'Université ;
- donne son préavis sur le plan stratégique à long terme,
- donne son préavis dans le cadre de la négociation de la convention d'objectifs avec l'Etat ;
- adopte le rapport annuel de gestion de l'université ;
- donne son préavis sur la création et la suppression des unités principales d'enseignement et de recherche
- donne son préavis sur la charte éthique et déontologique
- se prononce à titre consultatif sur les objets dont elle est saisie;
- L'assemblée reçoit toutes informations utiles, en particulier les rapports d'évaluation interne ou externe.
- Elle est consultée par le rectorat sur les propositions de modification du règlement du personnel et du règlement des finances.
- L'assemblée peut formuler de sa propre initiative toute recommandation à l'intention du rectorat via la motion à laquelle le Rectorat doit répondre par écrit.
- Elle choisit pour le Conseil de discipline deux membres du corps professoral, deux collaboratrices ou collaborateurs de l'enseignement et de la recherche et deux étudiants ou étudiantes en vue de leur désignation par le rectorat (art. 17 du Statut) ;

- Elle nomme les membres de la Commission de gestion des taxes fixes et exerce un droit de surveillance sur ses activités (art. 86 du Statut) ;
- Elle désigne un étudiant ou une étudiante en vue de son élection par le Conseil d'Etat au Conseil de fondation de la cité universitaire (art. 7 e des statuts de la fondation)

Le vice-président rappelle les liens entre l'Assemblée, le COSt et le CED. Pour rappel, l'Assemblée collabore essentiellement avec le COSt pour la nomination du recteur et de la rectrice, puisque le COSt peut proposer des potentiels candidat-es à l'Assemblée. Dans ce cadre, le Cost est également consulté par la Commission de recrutement et il est invité à assister aux séances de la commission de pilotage de la procédure de désignation. Concernant ses liens avec le CED, l'AU donne son préavis sur la charte éthique et déontologique. Tous deux, le COSt et le CED peuvent, de leur propre initiative saisir l'Assemblée de l'Université d'une proposition ou d'un rapport. Pour fluidifier la transmission des informations, les documents de séance sont toujours transmis au COSt et au CED, via leurs personnes de contact, Mme Domingos pour le CED et Mme Proserpi pour le COSt.

5.1. Mots d'introduction des Président-es

Le vice-président invite Mme Epiney et M. Pulver à présenter leurs commissions, et à se présenter.

Mme Epiney précise que le CED est entré en fonction récemment, au début de l'année, avec une nouvelle composition. Elle présente les membres du CED, à savoir Mme Sophia DING, experte en éthique de l'IA au sein de La Poste Suisse; Mme Shirin Hatam, juriste récemment retraitée ayant travaillé dans le domaine du handicap ; M. Peter Kirschlager, professeur de théologie morale et d'éthique à l'Université de Lucerne ; M. Thierry Largey, professeur de droit à l'Université de Lausanne ; M. Lars Nielsen, responsable des référentiels de science ouverte au CERN, Mme Geneviève Schamps, juriste en droit civil en Belgique, ainsi qu'elle-même, juriste et professeure de droit européen à l'Université de Fribourg, où elle a exercé comme rectrice de 2015 à 2024.

Elle indique que le CED a tenu sa première séance en janvier, qui a permis d'échanger sur son fonctionnement et sur les activités à développer dans les années à venir, et que c'est un organe de conseil, sans compétence décisionnelle, au service du Rectorat et de l'Assemblée de l'Université.

Elle précise que ses compétences matérielles sont larges, tout en soulignant que le CED n'est pas un organe de plainte individuelle et que d'autres instances existent pour ce type de situations.

Elle indique que le rôle du CED est de soutenir le Rectorat sur des questions éthiques relevant de la politique générale de l'université. Lors de la première séance, les rectrices de l'Université de Genève et de la Hes-SO ont présenté un certain nombre de défis et de préoccupations. A partir de ces propositions, le CED a identifié plusieurs axes de travail prioritaires : la charte de l'université, l'éthique de l'intelligence artificielle, l'éthique dans la recherche, la liberté d'expression, le rôle de l'université dans le débat public, ainsi que le vivre ensemble. Elle précise qu'un plan de travail sera établi lors de la prochaine séance, incluant la répartition des tâches et le calendrier, ainsi que la prise de contacts avec les vice-rectrices et vice-recteurs concernés. Elle termine en indiquant que le Rectorat et l'Assemblée peuvent solliciter le CED à tout moment pour des avis, dans les limites liées à son fonctionnement en tant qu'organe de milice.

Mme Brambilla soulève que la diversité n'a pas été abordée dans les thématiques de travail du CED. Pour elle, c'est une thématique connexe à l'éthique et demande si elle va être abordée lorsque l'angle de la liberté d'expression le sera, et en particulier la laïcité et la limitation de la liberté religieuse des travailleuses de l'université de Genève.

Mme Epiney indique ne pas avoir mentionné ce point, mais que c'est une demande explicite qui a été adressée par le Rectorat. Elle confirme que le CED va aborder cette thématique, notamment depuis l'angle du vivre ensemble, comme communauté universitaire.

M. Pulver présente le COSt (Conseil d'Orient Stratégique), organe nouvellement renouvelé et nommé par le Conseil d'Etat, composé de plusieurs membres : M. Nikola Biller-Andorno, membre du Conseil de fondation du Fonds national de la recherche scientifique et directrice de l'Institut d'éthique biomédicale et d'histoire de la médecine de l'Université de Zurich (UZH) ; Mme Anne-Claire Bisch, directrice commerciale Europe et Moyen-Orient chez Filhet-Allard, membre du comité de la CCIG, membre du conseil de la Fondation Trajets ; Mme Simone De Montmollin, conseillère nationale PLR ;

M. Mario Timbal, directeur de la Radiotelevisione svizzera et directeur général suppléant de la SSR ; M. Didier Viviers, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, ancien recteur de l'Université Libre de Bruxelles ; M. Jonas Pasquier (ad intérim jusqu'au 30 juin 2026), chef des Affaires globale auprès de la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève. Il précise que, à l'instar du CED, le COST est un organe consultatif, sans pouvoir décisionnel, chargé d'apporter une expertise externe et indépendante au Rectorat.

Ses missions principales consistent à donner des avis, notamment sur le budget, le plan stratégique à long terme et la convention d'objectifs, ainsi que sur toute question soumise par le Rectorat. Le COST peut aussi être sollicité ponctuellement, y compris en dehors des séances.

Le Conseil fonctionne avec un nombre limité de réunions et dans un cadre de milice, mais cherche à rester disponible et impliqué dans la vie de l'institution. Aujourd'hui il est présent pour faire la connaissance de l'Assemblée.

Mme Molinari remercie Mme Epiney et M. Pulver pour leurs présentations et revient sur la mention qu'il s'agissait d'organes au service de l'Assemblée. Elle voudrait savoir, de leur point de vue, quelles pourraient être les échanges qui pourraient avoir lieu avec l'Assemblée, et s'il était possible de les solliciter pendant l'année pour qu'ils présentent les missions qu'ils auront pu accomplir.

Mme Epiney souligne que différentes choses pourraient être imaginées ; notamment concernant la Charte d'éthique et de déontologie, ou de se mettre également à disposition pour des thématiques qui pourraient intéresser l'Assemblée. Un Rapport à l'attention du Conseil d'Etat est réalisé tous les ans. Il pourrait être envisageable d'inviter l'Assemblée une fois par an ou tous les 18 mois.

M. Pulver remarque que la Loi sur l'Université indique que le COST peut saisir l'Assemblée, mais pour ce faire, il faut d'abord passer par le Rectorat.

M. Pepe demande de préciser si c'est le COST qui peut saisir l'Assemblée, et pas le contraire.

M. Pulver indique que dans la Loi sur l'Université, article 34 « *le Conseil d'orientation stratégique peut, de sa propre initiative, saisir le rectorat ou l'Assemblée de l'Université d'une proposition ou d'un rapport* », le contraire n'étant pas prévu ici, mais l'Assemblée pourrait passer par le Rectorat.

M. Péclard se questionne sur la manière dont est prévue l'articulation entre le CED et la CUREG.

Le vice-recteur Castellort indique que la CUREG est opérationnelle. C'est la commission d'éthique pour la recherche à l'Université de Genève qui se charge d'analyser les projets de recherche qui ont des participant-es humain-es. Dans ce cadre, la CUREG utilise la Charte d'éthique et de déontologie, mais ne la rédige pas.

6. STRATÉGIE SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE L'UNIGE

Le **vice-président** signale qu'une note concernant la stratégie RSE de l'UNIGE a été transmise aux membres de l'AU le jeudi 19 mars.

6.1. Présentation par le Rectorat

Le **vice-recteur Castellort** présente la structure de la stratégie RSE de l'UNIGE, sur base des slides suivantes :

Mme Vico Flecher, concernant la responsabilité sociale, suggère de formaliser et généraliser une politique d'accueil et de sortie des collaborateur-rices. Elle souligne que ce sont les secrétaires de département qui s'en occupent car pour l'instant rien d'autre n'est prévu.

Vice-recteur Castellort souligne qu'il s'agit de l'*onboarding*, en d'autres termes des politiques concernant l'accueil des professeur-es ou d'autres collaborateur-rices, en se questionnant sur les informations nécessaires déjà transmises par les administrateur-rices et les secrétariats.

Vice-rectrice Collart indique qu'un projet d'*onboarding* institutionnel est en cours de lancement, structuré autour de trois axes : l'arrivée à l'université, l'arrivée en faculté et l'intégration dans les différents lieux de travail. Elle explique que le projet débutera par des phases pilotes dès le mois de septembre et qu'il a déjà fait l'objet de larges consultations auprès des services et des facultés, notamment dans le cadre de la séance recto-fac. Elle indique que ces consultations ont permis d'identifier les informations essentielles à transmettre dès l'arrivée d'un collaborateur-riche, notamment en matière de sécurité, d'utilisation des outils informatiques, d'accès aux services et d'objectifs en ressources humaines. Elle souligne qu'un travail est en cours pour déterminer la manière la plus simple et efficace de transmettre ces informations. Elle ajoute qu'une distinction est faite entre les éléments communs à toute l'institution et ceux spécifiques aux facultés ou aux environnements de travail, comme les laboratoires ou les secrétariats, qui impliquent des besoins différents, notamment en matière de sécurité. Elle termine en indiquant que l'objectif est de mettre en place un processus institutionnel structuré, accompagnant les nouvelles arrivées de manière progressive : d'abord à l'échelle de l'Université, puis de la Faculté, et enfin du Département ou de l'unité.

Mme Vico Flecher fait remonter une remarque concernant l'incertitude autour de la réception des contrats lors de l'engagement de nouveaux collaborateur-rices. Elle souligne que la situation est déstabilisante pour les nouveau-elles collaborateur-rices engagé-es, venant surtout de l'étranger, d'arriver à Genève sans avoir reçu au préalable un contrat. Ensuite, elle revient sur l'augmentation de l'offre de stages extracursus, permettant l'acquisition d'expérience professionnelle qualifiante. Elle signale que la procédure est très lourde pour les secrétariats et qu'elle est onéreuse, et qu'il y a beaucoup de demandes.

Vice-recteur Castellort remercie de cette remarque, et souligne qu'ils essaient conjointement avec Mme Peila de trouver le bon indicateur, et en l'occurrence dans ce cas, ce n'est peut-être pas le bon. Il se dit donc preneur de tous ces commentaires qui pourraient remonter afin d'ajuster la stratégie.

M. Marchand relève que ces questionnements traversent toutes les grandes entités de l'Etat. Il demande si le Rectorat se coordonne avec ces entités et dans quelle mesure l'Université de Genève gère ces questions de manière autonome.

Vice-recteur Castellort répond que la stratégie RSE de l'UNIGE a été pensée de manière autonome, sans consulter les autres entités de l'Etat. Il souligne qu'à sa connaissance les HUG ont une stratégie RSE. Ils suivent néanmoins les plans cantonaux, comme celui du climat, avec lequel ils ont essayé de s'aligner.

Mme Atlas pose une question sur le reconditionnement du matériel informatique, p. 9 axe 4. Elle demande s'il peut préciser la question du rachat responsable et du reconditionnement du matériel informatique.

Vice-recteur Castellort relève l'existence d'une politique du numérique responsable, accompagnée de plusieurs actions concrètes. Il mentionne notamment le *Repair Lab*, qui contribue au reconditionnement d'appareils informatiques, tout en précisant qu'il ne dispose pas d'une vision globale du nombre d'appareils concernés, mais qu'un effort réel est fourni dans ce domaine.

Il explique toutefois que les pratiques en matière d'achats informatiques varient selon les facultés, certaines étant très structurées et d'autres moins, ce qui constitue un défi pour la collecte d'indicateurs. Il ajoute que ces enjeux s'inscrivent dans une logique globale incluant à la fois la politique d'achat et le recyclage, qu'il considère comme deux dimensions complémentaires.

M. Pepe remercie de la présentation et de la mise en place de cette stratégie opérationnelle, tout en partageant le souci de la proportionnalité, car dans certains milieux scientifiques, des craintes sont formulées de devoir arrêter la recherche pour diminuer l'emprunte carbone. Il fait remonter 3 éléments par rapport au document : 1) surprésence d'acronymes et d'abréviations qui ne sont pas introduits, un lexique mériterait d'être ajouté ; 2) Il ajoute que sans budget, les actions seront difficilement

réalisables, et 3) qu'il faudrait un plan d'action dans lequel chaque action ou objectif soit associé à une priorité, afin d'identifier les points les plus importants à prioriser.

Vice-recteur Castelltort indique que l'approche adoptée n'est pas celle évoquée, dans la mesure où chaque action repose déjà sur une politique existante et sur des services engagés. Il précise que les actions présentées ne sont pas nouvelles, mais correspondent à des initiatives déjà en place, qui ont été regroupées et souligne qu'une priorisation a déjà été opérée, mais seuls les axes prioritaires ayant été retenus de l'audit 2424 sont présentés. Il explique que l'objectif est désormais d'assurer un suivi exhaustif de ces actions à travers un tableau de bord regroupant l'ensemble des indicateurs et ajoute que ce suivi vise à observer les évolutions, notamment positives, sans qu'un système de cibles précises ait été défini. Il rappelle que chacune des actions s'inscrit déjà dans des politiques existantes au sein des divisions ou des services.

M. Pepe demande confirmation qu'il ne s'agit donc pas de la stratégie de suivi, mais bien de la stratégie RSE elle-même.

Vice-recteur Castelltort confirme qu'il s'agit des stratégies prioritaires mises ensemble dans cette stratégie RSE. Il souligne qu'il n'y a donc pas de hiérarchie entre les axes et donc entre différentes actions de la stratégie car ce sont des axes déjà existants. Il n'y aura pas une hiérarchisation entre la politique du Service égalité et diversité, par exemple, avec celle de la Division des bâtiments.

M. Pepe indique avoir parlé de prioriser les actions, pas les axes.

Vice-recteur Castelltort indique qu'il regarderait dans le détail pour les actions, mais dans ce cas les actions ne sont pas hiérarchisées les unes avec les autres.

Vice-recteur Gentaz indique que certaines actions ne peuvent pas être priorisées, en particulier celles liées à la précarité étudiante, comme le logement ou les demandes de bourses. Il est en effet impossible de prévoir d'une année à l'autre le nombre de personnes concernées à la rentrée, notamment en matière de logement ou de demandes de soutien financier (bourses, aides, dons, etc.). Ces besoins fonctionnent selon un flux variable, parfois difficilement anticipable, ce qui empêche de définir à l'avance une allocation budgétaire stable ou des priorités fixes. Il ajoute que la même difficulté se pose pour les besoins spécifiques, dont le volume et la nature ne peuvent pas être anticipés en début d'année et qu'il est dès lors complexe d'arbitrer entre les différentes politiques sociales (logement, bourses, aides diverses), dans la mesure où les priorités évoluent en fonction des situations rencontrées. Il précise que certaines situations nécessitent des réponses ponctuelles et urgentes, impliquant parfois la mobilisation de fonds exceptionnels.

Mme Mottironi relève que si les budgets sont déjà alloués, il serait alors possible et intéressant de connaître le coût de ces actions.

Vice-recteur Castelltort émet des craintes quant à la création d'une possible usine à gaz d'aller vérifier le coût de chaque politique et de chaque action engagée.

Au vu de l'heure tardive et du temps de discussion consacré à l'adoption du Rapport de gestion, le vice-président Luka Gigli propose de voter le report des points 7 « Premiers retours sur l'enquête Travailler ensemble » et 8 « bâtiments et rocades » à la séance du 22 avril.

Le report est voté à l'unanimité moins une abstention

7. DIVERS

Le Vice-Président demande aux membres s'il y a des communications diverses.

Mme Vico Flecher fait remarquer que les points SI-Finances et SI-achats ne sont plus à l'ordre du jour, mais que perdurent les mêmes problèmes : il est toujours compliqué de mener un suivi financier, ce qui les oblige à réaliser une double comptabilité, ce qui est épuisant.

La Rectrice indique que le Rectorat essaiera de reprendre ces questions lors de la séance du 20 mai, la prochaine étant déjà chargée.

Vice-Rectrice Schröter souligne qu'il est toujours possible de participer au conseil consultatif, coordonné par les administratrices de faculté.

La séance est levée à 21h45

Cecilia Raziano González

AdU6/OJ/CRG mars 2026

¹ **Loi sur l'Université, art. 29 « attribution du Rectorat », lettre g** : élaborer le rapport annuel de gestion de l'université en vue de son adoption par l'assemblée de l'université ; **Règlement interne de l'Assemblée, art. 6 al. 2. L'adoption** : lorsque qu'un texte est soumis à l'Assemblée (LU, art. 32, al. 3, lettres a et d), le Bureau reçoit les documents deux semaines avant la séance. Un premier débat est organisé en Assemblée. A l'issue de celui-ci, si l'Assemblée est prête à adopter le texte, le vote est organisé. Si des compléments d'information doivent être fournis, un second débat est organisé à la séance suivante, débouchant sur le vote.